

Le 19 janvier 2015

À une session extraordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Mme Janet Cooper, ainsi que messieurs Pierre Martineau, George C. Atkin, Dany Brodeur et Christian Laporte.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 16h15.

Les membres du conseil attestent avoir reçu l'avis de convocation mentionné à l'article 156 du *Code municipal*, au moins deux jours avant la tenue de la présente assemblée.

Madame la Mairesse rappelle aux membres du conseil et aux citoyens présents que les délibérations et la période de questions, durant cette séance, porteront exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 153 du *Code Municipal*.

15-01-019

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

15-01-020

### 3. Terminaison d'emploi du responsable de la voirie et des infrastructures et désignation de la Mairesse et de la directrice générale pour agir comme signataires afin de ratifier la transaction

**ATTENDU QUE** M. Michel Massé occupait les fonctions de responsable de la voirie et des infrastructures pour la Municipalité du Canton de Stanstead;

**ATTENDU QU'**après discussion, il a été convenu que M. Massé cesserait d'occuper ses fonctions à compter du 19 janvier 2015;

*Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu*

**QUE** le conseil accepte de verser à M. Michel Massé, à titre d'indemnité de départ, une somme correspondant à treize (13) semaines de salaire à laquelle s'ajoute toute autre somme pouvant être due pour les heures accumulées, congés de maladie accumulés et payables, de même que tous les autres avantages sociaux auxquelles peut avoir droit Michel Massé, lesquelles sommes seront versées conformément aux modalités contenues au document de transaction et, en conséquence autorise la mairesse, Francine Caron Markwell et la directrice générale, Josiane Hudon, à signer la transaction confirmant les modalités de fin d'emploi.

**QUE** le conseil autorise et donne instruction à la directrice générale Josiane Hudon de faire le nécessaire pour que soit complétés tous les documents liés à la fin d'emploi de Michel Massé.

ADOPTÉE

15-01-021

**4. Octroi temporaire d'une prime salariale pour l'adjoint de la voirie**

**ATTENDU** le départ du responsable de la voirie M. Massé en date d'aujourd'hui;

**ATTENDU QUE** ce sera son adjoint, M. Pierre-Luc Doyon qui occupera temporairement le poste de responsable de la voirie le temps de voir à combler le poste;

**ATTENDU QUE** le conseil désire accorder à M. Doyon une prime temporaire compte tenu à l'augmentation des tâches et des responsabilités dû à ce changement;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil accorde à M. Pierre-Luc Doyon, adjoint à la voirie, une augmentation temporaire de son salaire horaire de 1,50\$ compte tenu de ce qui précède.

**QUE** cet ajustement sera valable à compter du 19 janvier 2015 et ce jusqu'à ce que le poste de responsable de la voirie soit comblé.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 32000 141.

ADOPTÉE

15-01-022

**5. Entérinement de la dépense relative au sondage dans le cadre de la planification stratégique de la politique familiale et des aînés**

**ATTENDU QUE** le conseil désirait établir une politique familiale et des aînés en adhérant à certains programmes en avril dernier, le tout tel qu'il appert des résolutions no 14-04-697 et 14-04-698;

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet un sondage a été effectué et qu'il est opportun d'en entériner la dépense par le conseil;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil entérine la dépense de 2 253,51 \$ taxes incluses pour la consultation auprès de la compagnie Pointexec inc. relative au sondage mené auprès de la population dans le cadre de la planification stratégique de la politique familiale et des aînés.

**QUE** le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70110 453.

ADOPTÉE

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

15-01-023

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 16h45.

*Respectueusement soumis,*

---

*Francine Caron Markwell*  
*Mairesse*

---

*Me Josiane Hudon*  
*Directrice générale et secrétaire-trésorière*